



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 7 mars 2016 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse Mme Déborah Bélanger.

Est absent au cours de la présente séance, le conseiller Yves Sigouin.

La greffière, Mme Lucie Bourque, et la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, sont aussi présentes.

Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

082/07-03-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 1^{er} février 2016 sur les premiers projets de règlements numéro 267 et 269 et sur les projets de règlements numéro 266 et 268
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Dérogation mineure numéro 2016-40001
2. Nomination du président et du vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE)

C AVIS DE MOTION

1. Avis motion – Règlement numéro 271 sur les colporteurs et vendeurs itinérants
2. Avis de motion – Règlement numéro 272 modifiant les règlements numéro 244 et 264 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour les exercices financiers 2015 et 2016
3. Avis motion – Règlement numéro 273 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
4. Avis motion – Règlement numéro 274 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

1. Adoption du Règlement numéro 266 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

2. Adoption du Règlement numéro 267 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage
3. Adoption du Règlement numéro 268 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction
4. Adoption du Règlement numéro 269 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement
5. Adoption du Règlement numéro 270 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres pour la disposition de biens matériels excédentaires de la Ville
2. Aliénation d'un immeuble excédentaire de la Ville – Mandat professionnel à une firme d'évaluateurs agréés – Parc du Ruisseau – Matricule numéro 9741-31-2845
3. Aliénation d'un immeuble excédentaire de la Ville – Mandat professionnel à une firme d'arpenteurs-géomètres – Parc du Ruisseau – Matricule numéro 9741-31-2845
4. Mandat professionnel pour la préparation des plans et devis pour la rénovation du bâtiment municipal hébergeant le Carrefour Jeunesse Desjardins dans le secteur L'Annonciation
5. Mandat professionnel pour la préparation d'un avis technique pour le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC d'Antoine-Labelle et pour l'implantation d'un centre de compostage à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Appel de candidature pour le poste d'officier en bâtiment – Formation d'un comité de sélection
2. Appel de candidature pour le poste d'agente aux permis et certificats - Formation d'un comité de sélection
3. Embauche et réaffectation de personnel
4. Lettre numéro 2012-2016 / 28 – Entente avec le Syndicat concernant la réintégration d'une personne salariée démissionnaire
5. Prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Perrier – Modification de la résolution numéro 418/02-11-15
6. Disposition de biens matériels excédentaires de la Ville – Matériel informatique désuet
7. Adhésion au Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
8. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de février 2016
9. Travaux de construction de trottoirs sur une partie de la rue L'Annonciation Nord et Sud – Approbation des comptes soumis sur le règlement d'emprunt numéro 257
10. Tribunal administratif du Québec (TAQ) – Désistement de la révocation d'une décision reliée à l'unité d'évaluation portant le numéro de matricule 9832-88-6080
11. Tribunal administratif du Québec (TAQ) – Jugement sur adjudication sommaire
12. Dépôt du rapport d'activités de la trésorière relatif à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM)

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

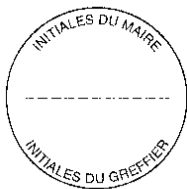
1. Permis de voirie – Entretien et raccordement routier – Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
2. Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier local
3. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour la rénovation du bureau municipal dans le secteur Sainte-Véronique

I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

1. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour l'achat de caméras de surveillance pour la Maison des jeunes du secteur Sainte-Véronique
2. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour la fabrication d'un rouleau à neige pour le Club de ski des Six Cantons
3. Demande d'aide financière dans le cadre de la « Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2015-2019 » – Projet d'aménagement d'un parc multigénération au parc de la Gare dans le secteur L'Annonciation

J DIVERS

1. Déclaration du mois d'avril « Mois de la Jonquille »
2. Participation au souper bénéfice de la Fondation du CHDL-CRHV
3. Avis de consentement de la Ville pour la tenue d'un marathon dans la Vallée de la Rouge et traverse de la route 117, du chemin de la Mullen et de la rue du Pont
4. Demande d'appui – Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) – Demande au MTQ de devancer les travaux d'élargissement de la route 117



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

5. Gestion durable des érablières dans les Laurentides – Protection du potentiel acéricole sur les territoires de Rivière-Rouge et de Lac-Saguay

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

083/07-03-16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE LE 1^{er} FÉVRIER 2016 SUR LES PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉRO 267 ET 269 ET SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉRO 266 ET 268

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 1^{er} février 2016 sur les premiers projets de règlements numéro 267 et 269 et sur les projets de règlements numéro 266 et 268 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 1^{er} février 2016 à 16 h portant sur :

- le projet de Règlement numéro 266 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats;
- le premier projet de Règlement numéro 267 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage;
- le projet de Règlement numéro 268 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction;
- le premier projet de Règlement numéro 269 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement;

soit adopté tel que préparé par la greffière, Mme Lucie Bourque.

ADOPTÉE

084/07-03-16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

Un membre de l'assistance profite de l'occasion pour remercier le travail de Mme Carine Lachapelle, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, lors de la rencontre des lacs tenue le 18 décembre 2015.

NOTE: M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, quitte la séance, il est 19 h 43.

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

085/07-03-16

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-40001

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne une partie du lot 21, rang 03 du cadastre officiel du Canton de Marchand située sur le chemin du Lac-aux-Bois-Francis Ouest, qui est identifiée par le matricule numéro 9836-59-0250;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'autorisation de permettre le cadastre du terrain avec un frontage au lac de 40,85 mètres alors que la réglementation en vigueur exige un frontage de 45 mètres.

CONSIDÉRANT que la propriété se localise dans la zone VIL-04;

CONSIDÉRANT que les terrains avoisinants sont déjà construits;

CONSIDÉRANT que la partie de terrain en question a une superficie totale de 6 950,6 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le demandeur subit un préjudice sérieux puisqu'il ne peut être en mesure de cadastrer ledit terrain du seul fait de sa largeur au lac;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation est mineure et qu'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-06/16.02.03 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 3 février 2016, recommandant au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter le cadastre du terrain avec un frontage au lac de 40,85 mètres alors que la réglementation en vigueur exige un frontage de 45 mètres, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

NOTE : *Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, quitte la séance, il est 19 h 45.*

086/07-03-16

Remplacée par la
résolution numéro
015/16-01-18

NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (CCUE)

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De nommer Mme Andrée Rancourt et M. Denis Charette, tous deux membres résidents de Rivière-Rouge, à titre respectif de présidente et de vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 271 SUR LES COLPORTEURS ET VENDEURS ITINÉRANTS

Le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 271 sur les colporteurs et vendeurs itinérants.

Avis de motion

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 272 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS NUMÉRO 244 ET 264 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET LA TARIFICATION POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2015 ET 2016

Le conseiller Daniel Forget donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 272 modifiant les règlements numéro 244 et 264 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour les exercices financiers 2015 et 2016.

Avis de motion

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 273 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le conseiller Denis Lacasse donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 273 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.



No de résolution
ou annotation

Avis de motion

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 274 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES FINANCES ET DÉLÉGUANT À CERTAINS FONCTIONNAIRES LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET D'ENGAGER DES EMPLOYÉS AU NOM DE LA VILLE

La conseillère Diane Gargantini donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 274 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

NOTE : *Pour les items suivants portant sur la réglementation d'urbanisme, à la demande de la mairesse, Mme Déborah Bélanger, la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, mentionne l'objet des règlements numéro 266, 267, 268 et 269 et résume les étapes suivies avant leur adoption. Mme Cadieux mentionne également aux personnes de l'assistance qu'elles pourront consulter, sur le site « Web » de la Ville, le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 1^{er} février 2016 à 16 h portant sur lesdits règlements afin de connaître, de façon très succincte la portée des règlements numéro 266 à 269 inclusivement.*

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

087/07-03-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 266 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 181 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, mentionne l'objet du règlement et résume les étapes suivies avant son adoption.

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats;

CONSIDÉRANT que ledit règlement numéro 181 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 200 entré en vigueur le 13 juin 2012, modifié par le règlement numéro 214 entré en vigueur le 6 mai 2013, modifié par le règlement numéro 234 entré en vigueur le 9 juin 2014 et modifié par le règlement numéro 251 entré en vigueur le 29 mai 2015;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu d'amender ledit règlement numéro 181;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 181 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Daniel Forget lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de Règlement numéro 266 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 1^{er} février 2016 et que, suivant cette assemblée, aucune modification n'a été apportée audit projet de règlement;

CONSIDÉRANT que ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire en vertu de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 266 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle.

Que le règlement numéro 266 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 266 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats est reproduit au livre des règlements.

088/07-03-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 267 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, mentionne l'objet du règlement et résume les étapes suivies avant son adoption.

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 182 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que ledit règlement numéro 182 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 201 entré en vigueur le 13 juin 2012, modifié par le règlement numéro 215 entré en vigueur le 1^{er} mai 2013, modifié par le règlement numéro 235 entré en vigueur le 9 juin 2014 et modifié par le règlement numéro 252 entré en vigueur le 29 mai 2015;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 182;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 182 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller André Tremblay lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de Règlement numéro 267 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 1^{er} février 2016;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de Règlement numéro 267 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage lors de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016, lequel ne comporte aucune modification;

CONSIDÉRANT que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire en vertu de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été formulée par les personnes habiles à voter à l'égard du projet de Règlement numéro 267 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 267 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle.

Que le règlement numéro 267 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 267 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage est reproduit au livre des règlements.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 268 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 183 RELATIF À LA CONSTRUCTION

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, mentionne l'objet du règlement et résume les étapes suivies avant son adoption.

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 183 relatif à la construction;

089/07-03-16



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

CONSIDÉRANT que ledit règlement numéro 183 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 202 entré en vigueur le 13 juin 2012, modifié par le règlement numéro 216 entré en vigueur le 1^{er} mai 2013, modifié par le règlement numéro 236 entré en vigueur le 9 juin 2014 et modifié par le règlement numéro 253 entré en vigueur le 29 mai 2015;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu d'amender ledit règlement numéro 183;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 183 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Yves Sigouin lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de Règlement numéro 268 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 1^{er} février 2016 et que, suivant cette assemblée, aucune modification n'a été apportée audit projet de règlement;

CONSIDÉRANT que ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire en vertu de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 268 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle.

Que le règlement numéro 268 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 268 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction est reproduit au livre des règlements.



No de résolution
ou annotation

090/07-03-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 269 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 184 RELATIF AU LOTISSEMENT

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, mentionne l'objet du règlement et résume les étapes suivies avant son adoption.

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 184 relatif au lotissement;

CONSIDÉRANT que ledit règlement numéro 184 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 203 entré en vigueur le 13 juin 2012, modifié par le règlement numéro 217 entré en vigueur le 1^{er} mai 2013, modifié par le règlement numéro 237 entré en vigueur le 9 juin 2014 et modifié par le règlement numéro 254 entré en vigueur le 29 mai 2015;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu d'amender ledit règlement numéro 184;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 184 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par la conseillère Diane Gargantini lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de Règlement numéro 269 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 1^{er} février 2016;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de Règlement numéro 269 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement lors de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016, lequel ne comporte aucune modification;

CONSIDÉRANT que ce règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire en vertu de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 269 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle.

Que le règlement numéro 269 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 269 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement est reproduit au livre des règlements.

091/07-03-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 270 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller André Tremblay lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} février 2016;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée et son coût ont été précisés par la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 270 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture.

Que le règlement numéro 270 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 270 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture est reproduit au livre des règlements.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

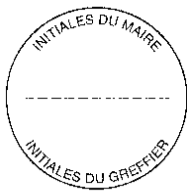
092/07-03-16

APPEL D'OFFRES POUR LA DISPOSITION DE BIENS MATÉRIELS EXCÉDENTAIRES DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la disposition de biens matériels excédentaires de la Ville, le tout selon les recommandations du directeur du Service des travaux publics.

Que la décision sur les offres reçues soit prise ultérieurement par le conseil.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des offres reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'appel d'offres soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord*.

ADOPTÉE

093/07-03-16

ALIÉNATION D'UN IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE DE LA VILLE – MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'ÉVALUATEURS AGRÉÉS – PARC DU RUISSEAU – MATRICULE NUMÉRO 9741-31-2845

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la firme d'évaluateurs agréés « Évaluations Hautes-Laurentides » au montant de 350 \$ plus les taxes applicables pour l'évaluation marchande d'un immeuble (parc du Ruisseau) appartenant à la Ville, et ce, dans le but de procéder à son aliénation, le tout conformément à leur proposition datée du 25 février 2016.

ADOPTÉE

094/07-03-16

ALIÉNATION D'UN IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE DE LA VILLE – MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'ARPENTEURS-GÉOMÈTRES – PARC DU RUISSEAU – MATRICULE NUMÉRO 9741-31-2845

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel au « Groupe Barbe et Robidoux.SAT », arpenteurs-géomètres, au montant de 525 \$ plus les taxes applicables pour la préparation d'un plan et d'une description technique d'un immeuble (parc du Ruisseau) appartenant à la Ville, et ce, dans le but de procéder à son aliénation, le tout conformément à leur proposition datée du 25 février 2016.

ADOPTÉE

095/07-03-16

MANDAT PROFESSIONNEL POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT MUNICIPAL HÉBERGEANT LE CARREFOUR JEUNESSE DESJARDINS DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme « Grume Bureau d'architecture/GBA inc. » pour la préparation et la réalisation des plans et devis pour la rénovation du bâtiment municipal hébergeant le Carrefour Jeunesse Desjardins dans le secteur L'Annonciation, tel mandat pour un montant total d'honoraires professionnels de 1 750 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur proposition datée du 19 février 2016.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

096/07-03-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

MANDAT PROFESSIONNEL POUR LA PRÉPARATION D'UN AVIS TECHNIQUE POUR LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE ET POUR L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE COMPOSTAGE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR)

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme « Chamard stratégies environnementales » pour la préparation et la réalisation d'un avis technique pour le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'implantation d'un centre de compostage à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), tel mandat pour un montant total d'honoraires professionnels de 7 430 \$, plus les frais de déplacement, les autres dépenses administratives et les taxes applicables, soit un mandat total maximum de 8 000 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur proposition datée du 1^{er} mars 2016.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

097/07-03-16

APPEL DE CANDIDATURE POUR LE POSTE D'OFFICIER EN BÂTIMENT – FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT que l'appel de candidatures pour le poste d'officier en bâtiment s'est terminé le 26 février 2016 et qu'il y a lieu de former un comité de sélection pour le processus de sélection et pour la recommandation au conseil;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Qu'un comité de sélection soit mis en place afin de procéder à la sélection d'un(e) candidat(e) et qu'il soit formé des membres suivants : du conseiller Denis Charette, de la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, et de la directrice générale, Mme Julie Godard.

Que ledit comité de sélection soumette sa recommandation au conseil lors d'une séance ultérieure de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

098/07-03-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

APPEL DE CANDIDATURE POUR LE POSTE D'AGENTE AUX PERMIS ET CERTIFICATS - FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT que l'appel de candidatures pour le poste d'agente aux permis et certificats prendra fin le 11 mars 2016 et qu'il y a lieu de former un comité de sélection pour le processus de sélection et pour la recommandation au conseil;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Qu'un comité de sélection soit mis en place afin de procéder à la sélection d'un(e) candidat(e) et qu'il soit formé des membres suivants : du conseiller Denis Charette, de la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, et de la directrice générale, Mme Julie Godard.

Que ledit comité de sélection soumette sa recommandation au conseil lors d'une séance ultérieure de la Ville.

ADOPTÉE

099/07-03-16

EMBAUCHE ET RÉAFFECTATION DE PERSONNEL

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche et la réaffectation des personnes salariées suivantes :

- Mme Huguette Daudelin au poste temporaire d'adjointe administrative, classe 8 échelon 3, à compter du 25 janvier 2016 pour une période de moins de six (6) mois;
- M. Rolland Leduc au poste temporaire de brigadier, classe 1 échelon 1, à compter du 5 février 2016 pour une période de plus ou moins deux (2) mois;
- M. Maxime Fournier-Moffette au poste temporaire de mécanicien spécialisé, classe 11 échelon 1, à compter du 7 mars 2016 pour une période de moins de six (6) mois;

conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

100/07-03-16

LETTRE NUMÉRO 2012-2016 / 28 – ENTENTE AVEC LE SYNDICAT CONCERNANT LA RÉINTÉGRATION D'UNE PERSONNE SALARIÉE DÉMISSIONNAIRE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la conclusion de la lettre d'entente numéro 2012-2016 / 28 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, concernant la réintégration d'une personne salariée démissionnaire, en la personne de Mme Josée Paulin, à titre d'adjointe administrative, et ce, à compter du 29 février 2016, telle lettre d'entente dûment signée par la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et la directrice générale, Mme Julie Godard, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

101/07-03-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DE LA RUE PERRIER – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 418/02-11-15

CONSIDÉRANT la résolution numéro 418/02-11-15, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2015, portant sur le mandat octroyé à la firme « Gilles Bellefeuille 1979, Société d'ingénierie » pour présenter et signer une demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès, notamment, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) relativement au prolongement du réseau d'aqueduc de la Ville sur une partie de la rue Perrier;

CONSIDÉRANT que ladite demande d'autorisation et/ou d'approbation doit être accompagnée d'un chèque au nom du ministère des Finances;

CONSIDÉRANT que le montant exigé pour la présentation d'une demande au mois de novembre dernier a changé et qu'il y a lieu de modifier la résolution afin d'autoriser le bon montant, soit 569 \$ au lieu de 562 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 418/02-11-15, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2015, afin que le montant autorisé pour l'émission d'un chèque au nom du ministère des Finances pour la présentation de la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) soit d'un montant de 569 \$ au lieu de 562 \$.

ADOPTÉE

102/07-03-16

DISPOSITION DE BIENS MATÉRIELS EXCÉDENTAIRES DE LA VILLE – MATÉRIEL INFORMATIQUE DÉSUET

CONSIDÉRANT la liste de matériel informatique désuet préparée par le technicien en informatique de la Ville, soit M. Francis Julien de la compagnie « Services Informatiques des Laurentides inc. »;

CONSIDÉRANT que ce matériel est désuet et de valeur marchande nulle;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De mandater le technicien en informatique de la Ville à disposer à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) le matériel informatique désuet tel que décrit à la liste préparée en date du 27 janvier 2016, et ce, une fois que la mémoire des ordinateurs listés aura été détruite.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

103/07-03-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

ADHÉSION AU PLAN MUNICIPAL D'EMPLOIS POUR LES JEUNES DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

CONSIDÉRANT que chaque année 5 000 jeunes quittent les centres jeunesse à 18 ans et doivent faire face aux défis que pose la vie adulte autonome;

CONSIDÉRANT que les jeunes des centres jeunesse aspirent à une intégration au sein de leur communauté et qu'à ce titre ils veulent y contribuer;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent jouer un rôle important dans la transition de ces jeunes vers la vie adulte;

CONSIDÉRANT que l'UMQ, en partenariat avec la Fondation Simple Plan et l'Association des centres jeunesse du Québec, a mis en œuvre à partir de 2013 un *plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec* et invite les municipalités de toutes les régions du Québec à y participer;

CONSIDÉRANT que ce plan est une belle façon de permettre à ces jeunes de prendre contact avec le milieu municipal et le monde du travail;

CONSIDÉRANT que l'UMQ s'engage par ce partenariat à verser une subvention si l'embauche de ces jeunes nécessite des frais et de l'encadrement supplémentaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge désire joindre ce mouvement de solidarité envers les jeunes des centres jeunesse du Québec visant leur intégration harmonieuse dans la société civile en leur donnant notamment des possibilités de développer leur employabilité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge signifie son intérêt à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le plan municipal d'emplois des jeunes des centres jeunesse et par conséquent réserve un emploi d'été et /ou stage dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉE

104/07-03-16

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2016

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de février 2016 se détaille comme suit :

Salaires :	166 540,19 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	84 512,27 \$
Comptes courants :	<u>617 780,32 \$</u>
Total :	868 832,78 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

105/07-03-16

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION NORD ET SUD – APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 257

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement d'une facture relative au règlement d'emprunt numéro 257 au montant total de 645,44 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 29 février 2016.

ADOPTÉE

106/07-03-16

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC (TAQ) – DÉSISTEMENT DE LA RÉVOCACTION D'UNE DÉCISION RELIÉE À L'UNITÉ D'ÉVALUATION PORTANT LE NUMÉRO DE MATRICULE 9832-88-6080

CONSIDÉRANT la résolution numéro 263/06-07-15, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juillet 2015, mandatant la firme d'avocats Bélanger Sauvé de représenter la Ville auprès du Tribunal administratif du Québec (TAQ) dans le dossier de révision de l'immeuble relié à l'unité d'évaluation portant le numéro de matricule 9832-88-6080;

CONSIDÉRANT que suite aux informations et documents obtenus dans ce dossier, il y a lieu que la Ville se désiste de la décision rendue le 7 août 2015, par laquelle le TAQ révoquait une décision rendue le 24 mars 2015 et corrigée le 9 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge se désiste de la décision rendue le 7 août 2015 dans le dossier SAI-M-231862-1411 relative à l'unité d'évaluation portant le numéro de matricule 9832-88-6080, par laquelle le Tribunal administratif du Québec (TAQ) révoquait une décision rendue le 24 mars 2015 et corrigée le 9 avril 2015.

Que les procureurs de la Ville soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution auprès du TAQ et des autres parties au dossier.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

107/07-03-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC (TAQ) – JUGEMENT SUR ADJUDICATION SOMMAIRE

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est une partie intimée aux procédures de révision des valeurs foncières établies par l'organisme responsable de la tenue du rôle;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a un intérêt important et manifeste dans de tels dossiers, d'où le statut d'intimée que la loi lui reconnaît d'emblée dans ce type d'affaires;

CONSIDÉRANT que la Ville désire être informée systématiquement de chacune de ces recommandations de l'évaluateur afin de pouvoir déterminer, dans chaque cas, si elle y consent ou si elle s'y oppose, tel que le prescrit d'ailleurs la loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge informe le Tribunal administratif du Québec (TAQ) que dans tous les cas d'adjudication sommaire sur recommandation de l'évaluateur de la MRC, aux termes de l'article 141 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Ville tient à être d'abord informée de ladite recommandation au moyen de l'avis prescrit, afin de pouvoir exprimer au TAQ son accord ou son désaccord, selon le cas, dans les délais fixés par la loi.

Que la Ville précise au TAQ que la recommandation formulée par l'évaluateur de la MRC ne reflète pas nécessairement, et dans tous les cas, la position à être exprimée par la Ville, propriétaire du rôle, et qu'il importe à cette dernière d'en être avisée afin de pouvoir exprimer sa position avant le prononcé de tout jugement sur adjudication sommaire.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE RELATIF À LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (LERM)

Conformément à l'article 513 du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), le rapport d'activités de la trésorière pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015 est déposé.

TRAVAUX PUBLICS

108/07-03-16

PERMIS DE VOIRIE – ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER – MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT que la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

CONSIDÉRANT que la Ville doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2016 et qu'elle autorise M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Ville s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la Ville s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

ADOPTÉE

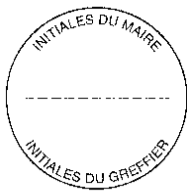
109/07-03-16

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De demander à M. Sylvain Pagé, député de Labelle, d'appuyer notre demande d'aide financière auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'amélioration du réseau routier local pour chaque secteur de la Ville de Rivière-Rouge identifié ci-dessous, pour un total de 620 000 \$ plus les taxes applicables :

- Secteur L'Annonciation : montée Charles (remplacement des trottoirs), coût des travaux : 18 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur L'Annonciation : rue des Colibris (excavation des fossés, chargement des fondations de MG-56 et MG-20), coût des travaux : 35 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur L'Annonciation : rue Giroux (chargement des fondations de MG-56 et MG-20), coût des travaux : 10 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : chemin de la Rivière Nord (déboisement de l'emprise routière, scarification du pavage, réfection de la chaussée, excavation des fossés), coût des travaux : 150 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : chemin du Lac-Lanthier Est (déboisement de l'emprise routière, excavation de fossés et chargement des fondations



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

de MG-56 et MG-20), coût des travaux : 60 000 \$ plus les taxes applicables;

- Secteur Marchand : chemin Fex (scarification du pavage, remplacement du pavage et excavation de fossés), coût des travaux : 40 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : montée du Lac-Castor (déboisement de l'emprise routière, scarification du pavage et excavation de fossés), coût des travaux : 150 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : montée du Lac-Lanthier (déboisement de l'emprise routière, réfection de la chaussée), coût des travaux : 40 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Sainte-Véronique : chemin du Lac-Kiamika (réfection de la chaussée, scarification du pavage, déboisement de l'emprise routière et chargement des fondations de MG-56 et MG-20), coût des travaux : 75 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Sainte-Véronique : montée des Lacs-Noirs (réfection de la chaussée, scarification du pavage et excavation des fossés), coût des travaux : 42 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

110/07-03-16

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR LA RÉNOVATION DU BUREAU MUNICIPAL DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'approprier un montant maximum de 6 000 \$ plus les taxes applicables du surplus accumulé de la Ville, dans le cadre de ses compétences de proximité, pour la rénovation du bureau municipal dans le secteur Sainte-Véronique, incluant l'achat d'ameublement.

ADOPTÉE

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

111/07-03-16

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR L'ACHAT DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE POUR LA MAISON DES JEUNES DU SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat et l'installation de cinq (5) caméras de surveillance auprès de la compagnie « Alarme DLC inc. » au montant total de 4 100 \$ plus les taxes applicables, incluant l'achat d'un DVR à 16 canaux, telles caméras devant être installées à la Maison des jeunes dans le secteur Sainte-Véronique.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

112/07-03-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR LA FABRICATION D'UN ROULEAU À NEIGE POUR LE CLUB DE SKI DES SIX CANTONS

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'approprier un montant maximum de 1 410 \$ plus les taxes applicables du surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité pour la fabrication d'un rouleau à neige pour le Club de ski des Six Cantons.

Que ledit rouleau à neige soit fabriqué par l'organisme « Cooptimal, coopérative de solidarité ».

Que la responsable du Service des loisirs, de la culture et du tourisme soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

113/07-03-16

Modifiée par la
résolution numéro
198/02-05-16

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA « POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE 2015-2019 » – PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC MULTIGÉNÉRATION AU PARC DE LA GARE DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Mme Sophie Sigouin, responsable du Service des loisirs, de la culture et du tourisme, à présenter, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une demande d'aide financière dans le cadre de la « Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2015-2019 », auprès de la MRC d'Antoine-Labelle, pour le projet d'aménagement d'un parc multigénération au parc de la Gare situé dans le secteur L'Annonciation.

Que Mme Sigouin soit désignée la personne autorisée à agir au nom de la Ville pour ce projet et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents se rattachant à ce dossier, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

DIVERS

114/07-03-16

DÉCLARATION DU MOIS D'AVRIL « MOIS DE LA JONQUILLE »

CONSIDÉRANT que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

115/07-03-16

PARTICIPATION AU SOUPER BÉNÉFICE DE LA FONDATION DU CHDL-CRNV

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de huit (8) billets au coût de 75 \$ chacun, ainsi qu'une commandite au montant de 725 \$, pour le souper bénéfique de la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRNV) qui aura lieu le 30 avril 2016 au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides, Centre de services de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

116/07-03-16

AVIS DE CONSENTEMENT DE LA VILLE POUR LA TENUE D'UN MARATHON DANS LA VALLÉE DE LA ROUGE ET TRAVERSE DE LA ROUTE 117, DU CHEMIN DE LA MULLEN ET DE LA RUE DU PONT

CONSIDÉRANT que Plein Air Haute-Rouge est l'organisme mandaté dans la Vallée de la Rouge pour promouvoir le plein air et organiser des activités;

CONSIDÉRANT que l'un des volets du mandat de Plein Air Haute-Rouge est aussi de promouvoir la région auprès de toute la population du Québec et d'ailleurs avec des activités qui sont susceptibles de bonifier l'attrait touristique de la Vallée de la Rouge;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

CONSIDÉRANT que Plein Air Haute-Rouge désire poursuivre l'aventure du marathon dans la Vallée de la Rouge, à l'automne 2016, et d'en faire un évènement annuel;

CONSIDÉRANT qu'une partie du parcours de ce marathon se situe sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intention de l'organisme de promouvoir les saines habitudes de vie chez la jeunesse favorisant leur adhésion à cette activité, notamment, par des frais d'inscription accessibles pour certaines catégories de courses;

CONSIDÉRANT que cette activité attirera, sur une période de deux (2) jours, des centaines voire des milliers de coureurs en provenance des quatre coins du Québec, des Maritimes et de l'Ontario, dans certains cas avec leur famille, pour participer à cet évènement d'envergure;

CONSIDÉRANT les retombées touristiques et économiques positives d'un tel évènement dans la Vallée de la Rouge;

CONSIDÉRANT que le parcours du marathon, étant sur le parc linéaire du P'tit Train du Nord, traversera une partie du territoire de la Ville de Rivière-Rouge, notamment, la route 117 près de la pisciculture Charlebois, le chemin de la Mullen ainsi que la rue du Pont;

CONSIDÉRANT que pour autoriser la traverse de la route 117, du chemin de la Mullen ainsi que de la rue du Pont, le ministère des Transports du Québec (MTQ) demande l'avis de la Ville relatif au projet et aux différentes traverses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge donne son avis favorable pour la tenue d'un marathon dans la Vallée de la Rouge et pour la traverse de la route 117 près de la pisciculture Charlebois, du chemin de la Mullen ainsi que de la rue du Pont.

ADOPTÉE

117/07-03-16

DEMANDE D'APPUI – RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) – DEMANDE AU MTQ DE DEVANCER LES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 117

CONSIDÉRANT le projet d'élargissement de la route 117 du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à la hauteur du Parc Industriel de la Rouge à Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que la date des travaux ne sera fixée que dans deux (2) ans;

CONSIDÉRANT qu'il y a un achalandage élevé de véhicules lourds au Parc Industriel et que plusieurs accidents de la route se sont produits depuis les dernières années;

CONSIDÉRANT que cet endroit manque d'éclairage adéquat augmentant les chances d'accidents;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

CONSIDÉRANT la lettre de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) datée du 25 janvier 2016 demandant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de devancer la date des travaux d'élargissement de la route 117 à la hauteur du Parc Industriel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) dans ses démarches auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin de faire devancer la date des travaux d'élargissement de la route 117 à la hauteur du Parc Industriel de la Rouge à Rivière-Rouge, et ce, dans le but d'assurer une meilleure sécurité aux usagers de la route 117 à cet endroit.

Qu'entre-temps, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports installe un éclairage adéquat sur la route 117 à la hauteur du Parc Industriel.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à la ministre responsable de la région des Laurentides, Mme Christine St-Pierre, au député de Labelle, M. Sylvain Pagé, ainsi qu'à la RIDR.

ADOPTÉE

118/07-03-16

GESTION DURABLE DES ÉRABLIÈRES DANS LES LAURENTIDES – PROTECTION DU POTENTIEL ACÉRIQUE SUR LES TERRITOIRES DE RIVIÈRE-ROUGE ET DE LAC-SAGUAY

CONSIDÉRANT qu'en 2001-2002, le Vérificateur Général du Québec avait clairement identifié que malgré que la loi oblige une gestion durable de la forêt, en maintenant la pérennité de la ressource, la gestion appliquée ne protégeait pas adéquatement contre l'épuisement de la ressource forestière du bois;

CONSIDÉRANT que les travaux sylvicoles dans les érablières sont planifiés en rotation de coupes espacées d'environ vingt (20) ans et qu'un prélèvement de 30 à 50 pour cent des volumes de bois y est autorisé;

CONSIDÉRANT qu'une érablière prend, dans les Laurentides, de 200 à 250 ans à atteindre la maturité;

CONSIDÉRANT qu'un érable prend de 40 à 45 ans à atteindre 8 pouces de diamètre à hauteur d'homme-poitrine (dhp);

CONSIDÉRANT qu'une gestion durable à perpétuité ne peut être prétendue avec des rotations de coupes aussi rapprochées dans le temps, celles-ci combinées à des récoltes de volumes de bois aussi importantes;

CONSIDÉRANT qu'une gestion durable des érablières des Laurentides conforme à la loi devrait viser des rotations de coupes à tous les 50 ans avec un prélèvement d'environ de 25% des volumes de bois;

CONSIDÉRANT que le volume de coupe de bois autorisé détruit l'écosystème « érablière » puisqu'il cause un dégagement excessif causant l'assèchement des tiges restantes trop exposées au soleil;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

CONSIDÉRANT que l'acériculture dans les municipalités rurales sont une source d'emplois (un emploi direct par tranche de 20 000 entailles environ) et que l'exploitation sylvicole telle que gérée actuellement dans les érablières provoquera la perte d'emplois;

CONSIDÉRANT qu'actuellement le Québec produit 75% de la production mondiale de sirop d'érable au monde;

CONSIDÉRANT que le secteur du lac du Quarante-cinq, secteur situé entre le réservoir Kiamika, le lac de la Haie et près du lac du Cabochon sur les territoires de la Ville de Rivière-Rouge et de la Municipalité de Lac-Saguay, sera l'objet de coupes forestières au cours de l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT que cette coupe forestière anéantirait le potentiel acéricole en abaissant sous le seuil de 200 entailles par hectare;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande au ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs que le secteur du lac du Quarante-cinq, secteur situé entre le réservoir Kiamika, le lac de la Haie et près du lac du Cabochon sur les territoires de la Ville de Rivière-Rouge et de la Municipalité de Lac-Saguay, soit protégé et mis sur la carte du potentiel à préserver.

Que la gestion forestière, plus précisément dans les érablières, soit révisée, et ce, afin de rétablir l'équilibre brisé entre ce que la forêt produit et ce qui doit être récolté.

Que la présente résolution soit transmise au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Laurent Lessard, à la ministre responsable de la région des Laurentides, Mme Christine St-Pierre, au député de Labelle, M. Sylvain Pagé, à la MRC d'Antoine-Labelle, à la Municipalité de Lac-Saguay et à M. Richard Radermaker.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

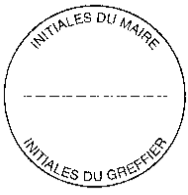
119/07-03-16

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 20 h 43.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse